

## FAITS DIVERS

## VILLEMOMBLE

## Blessé en tombant de l'autobus

UN HOMME de 87 ans, qui venait de descendre d'un bus à la station du Château de Villemomble, dans la grande rue du centre-ville, a été sérieusement blessé, hier après-midi, et risque d'être amputé d'une main. Le retraité a fait une chute, tombant au pied de l'autobus. Le conducteur ne l'a pas vu et a redémarré, roulant alors sur sa main. La victime a été transportée à l'hôpital parisien Saint-Antoine.

## VIVRE EN SEINE-SAINT-DENIS

## PLAINE-SAINT-DENIS

## Le conflit se durcit chez Xerox

LA CFE-CGC a rejoint hier, en fin de matinée, l'intersyndicale CFDT-CGT-FO-CFTC qui a lancé, mardi, un mouvement de grève national au sein de la société Xerox. Les syndicats présentent donc désormais un front uni sur la question de la revalorisation des salaires et doivent rencontrer ce matin leur direction générale. « Alors que l'entreprise enregistre d'énormes profits, nous avons la sensation d'être les oubliés de la croissance », souligne Jean Capel, délégué CGT. La CFE-CGC se lance, elle aussi, dans le conflit, car elle a perdu tout espoir de voir aboutir un accord d'intéressement aux bénéfices pour les salariés. Ce mouvement, surtout suivi par le personnel administratif et technique, touche aussi les sites régionaux du fabricant de photocopieurs.

J.B.

## MONTREUIL

## Les salariés sans papiers occupent toujours Griallet

L'OCCUPATION de l'usine Griallet se poursuit à Montreuil. Une semaine après le début du conflit qui oppose les salariés sans papiers de cette société de démolition à leur direction, aucune solution n'a été trouvée. Dix-neuf des vingt et un ouvriers qui se trouvent en situation irrégulière demandent à leur patron d'engager des démarches pour obtenir leur régularisation. Ce dernier a répondu à l'occupation pacifique des locaux par la suspension des contrats des travailleurs, qui ont pour certain près de dix ans d'ancienneté. Les premières tentatives de discussion hier entre la direction et une délégation soutenue par la CGT et un élu communiste n'ont pas encore abouti.

## Politique

## Toutes les indemnités de vos maires et de leurs adjoints

LE POINT ÉTAIT à l'ordre du jour de tous les conseils municipaux ces dernières semaines. Les élus ont fixé le montant des indemnités versées aux maires, maires adjoints et à certains conseillers. C'est la règle : les montants doivent être votés dans les trois mois suivant les élections. Ces sommes n'ont rien de secret, mais restent une question sensible. A la première lecture du tableau ci-dessous, on pourrait penser que chaque mairie attribue librement ses indemnités, tant les montants diffèrent d'une ville à l'autre. Mais ce n'est pas le cas.

■ **Du simple au double en fonction de la taille de la ville.** La loi fixe un montant maximal des indemnités (en brut), qui varient en fonction de la taille de la ville : 2 057 € pour le maire d'une commune de moins de 10 000 habitants, 5 425 € pour celui d'une ville de plus de 100 000 habitants. Ces sommes peuvent être majorées, si la commune est chef-lieu de canton ou si elle bénéficie de la Dotation de solidarité urbaine (DSU)\*. Suivant ces règles, chaque conseil municipal calcule donc une enveloppe globale. Il peut ensuite, dans certaines limites, ajuster les indemnités. A l'île-Saint-Denis, le conseil a décidé de diminuer les sommes allant au maire et aux adjoints. Le différentiel est versé aux conseillers municipaux délégués à la vie des quartiers.

■ **Un moyen de compenser la perte de revenus.** « Je n'ai ni activité professionnelle, ni retraite. Avec cet argent, je fais vivre ma famille et mes 7 enfants », soulignait le maire UMP de Montfermeil, Xavier Lemoine, avant les élections. De nombreuses villes prennent en compte la situation professionnelle de leurs élus pour une répartition plus juste des sommes. A Montreuil, la Verte Dominique Voynet a voulu donner « un signal de solidarité ». La maire et ses adjoints perçoivent une indemnité identique, très en dessous du seuil maximal. « Il fallait dégager les moyens pour les jeunes de mon équipe. L'une d'entre eux est caissière. Sans cette solidarité, elle ne pourrait assumer son mandat », explique l'élue, par ailleurs indemnisée comme sénatrice.

■ **La règle de l'écrêtement.** Elle s'applique aux élus qui cumulent des indemnités liées à différents mandats. Ils ne peuvent toucher une somme supérieure à 8 141 € brut par mois (soit une fois et demie le montant de

l'indemnité parlementaire). A Drancy, l'indemnité du député-maire Jean-Christophe Lagarde (NC) a été fixée à 6 238 €. Dans la réalité, l'élu ne touchera que 2 050 €, qui s'ajouteront à son indemnité parlementaire de 5 300 € net. « Le reste sera reversé à d'autres élus. Mais nous avons malgré tout voté ce montant maximal, car

il sert de base pour calculer les indemnités de mes adjoints. »

■ **Ces élus qui reversent à leur parti.** La pratique est systématique dans le camp communiste. Le maire de Stains, Michel Beaumale, reverse « la quasi-totalité » de son indemnité au PCF. Didier Mignot, maire du Blanc-Mesnil, se déleste de la moitié

de la somme qui lui est attribuée. A Clichy-sous-Bois, les élus socialistes transfèrent 20 % de leurs indemnités à leur formation politique.

GWENAEL BOURDON

\* Attribuée aux villes dont les ressources sont insuffisantes au regard de leurs charges.

Villes	Nombre d'habitants	Indemnité mensuelle brute du maire	Indemnités mensuelles brutes des adjoints
AUBERVILLIERS	72 000	4 100 €	de 1 837 € à 3 106 €
AULNAY-SOUS-BOIS	81 200	5 742 €	2 200 €
BAGNOLET	33 900	4 620 €	de 682 € à 2 790 €
LE BLANC-MESNIL	51 600	4 620 €	1 868 €
BOBIGNY	46 600	4 957 €	1 954 €
BONDY	53 600	4 489 €	2 534 €
LE BOURGET	12 500	3 617 €	1 118 €
CLICHY-SOUS-BOIS	28 900	4 115 €	1 354 €*
COUBRON	4 643	2 057 €	823 €
LA COURNEUVE	37 400	4 800 €	1 800 €
DRANCY	66 100	6 238 €	de 1 684 € à 2 839 €
DUGNY	10 336	3 367 €	1 234 €
EPINAY	50 800	4 620 €	1 329 €
GAGNY	37 600	4 732 €	1 467 €
GOURNAY-SUR-MARNE	5 965	2 047 €	de 718 € à 779 €
L'ILE-SAINT-DENIS	7 209	1 872 €	668 €
LES LILAS	22 200	3 872 €	1 262 €
LIVRY-GARGAN	40 900	4 568 €	1 438 €
MONTFERMEIL	26 100	4 620 €*	1 316 €*
MONTREUIL	100 600	1 760 €	1 760 €
NEUILLY-PLAISANCE	19 900	2 719 €	954 €
NEUILLY-SUR-MARNE	32 800	2 574 €	1 378 €
NOISY-LE-GRAND	61 600	2 776 €	de 2 540 € à 2 840 €
NOISY-LE-SEC	38 600	4 054 €	de 1 499 € à 3 998 €
PANTIN	52 900	6 000 €	1 400 €
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	20 300	3 000 €	1 060 €*
PIERREFITTE	26 900	3 051 €	de 1 650 € à 2 592 €
LE PRE-SAINT-GERVAIS	17 000	3 071 €	959 €
LE RAINCY	14 000	2 803 €	1 191 €
ROMAINVILLE	24 900	3 946 €	1 494 €
ROSNY-SOUS-BOIS	40 900	4 377 €	1 318 €
SAINT-DENIS	96 600	4 600 €	de 0 € à 2 900 €
SAINT-OUEN	43 400	4 620 €	de 665 € à 4 620 €
SEVRAN	51 000	4 620 €	de 816 € à 3 646 €
STAINS	34 600	4 115 €	de 561 € à 4 115 €
TREMBLAY	35 300	2 676 €	1 234 €
VAUJOURS	6 047	2 057 €	784 €
VILLEMOMBLE	28 400	2 885 €	de 1 346 € à 1 646 €
VILLEPINTE	35 300	4 004 €	920 €
VILLETANEUSE	12 500	3 367 €	1 234 €

\*calculée sur la base des données fournies par la mairie

Source : mairies

## A Aulnay, la droite raille la « gauche bling-bling »



AULNAY, LE 23 MARS. L'opposition reproche à la nouvelle municipalité d'avoir plus que doublé le total de ses indemnités. (LP/G.B.)

A AULNAY, comme ailleurs, le conseil municipal a statué sur l'indemnisation de ses élus. Mais, dans cette ville qui a basculé à gauche aux dernières municipales, le changement a été net. Le montant global des indemnités a plus que doublé, pour atteindre un total de 60 366 € mensuels brut. Une hausse parfaitement légale, souligne le maire PS Gérard Ségura : « Nous nous sommes penchés sur les textes. L'ancienne équipe avait reconduit les montants d'année en année, sans tenir compte des nouveautés. »

Les indemnités sont désormais réparties entre 34 élus (contre 15 auparavant) : le maire, ses 20 adjoints et 15 conseillers municipaux délégués. « Quatre postes importants ont été confiés à des délégués : transports, travaux de voirie, commerce et urbanisme, explique le

maire. Ils ont tous un travail et ne devaient pas perdre en rémunération. Quant à moi, je suis en disponibilité de l'Education nationale. »

A droite, on raille la « gauche bling-bling ». « Les adjoints se déchargent sur les conseillers, mais ils s'augmentent de 500 € ! Etait-il nécessaire que l'indemnité du maire grimpe de 1 500 € ? » s'indigne Franck Cannarozzo, conseiller municipal UMP. « Moi, je ne touche pas les Assedic », ironise Gérard Ségura, allusion au scandale qui avait éclaboussé son prédécesseur avant les élections. L'opposition songe à lancer une pétition. Pourtant, le 15 mai, la délibération avait été adoptée... à l'unanimité. « Le texte envoyé aux élus ne contenait pas de montants. A 1 heure du matin, cela n'a fait tilt chez aucun d'entre nous », explique Franck Cannarozzo.

G.B.